

CI Com

*Compagnie Internationale
pour la Communication*

Rapport annuel de l'exercice 2014

SOMMAIRE

- 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2014**
- 3. CORPORATE GOVERNANCE**
- 4. RAPPORT DE REMUNERATION ET RAPPORT DU REVISEUR**
- 5. COMMENTAIRES FINANCIERS**
- 6. COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DU REVISEUR**
- 7. COMPTES STATUTAIRES ET RAPPORT DU REVISEUR**

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Échéance des mandats

Alain DUMENIL Président	Exercice 2015
Michel RETHORET Vice Président	Exercice 2015
Patrick Engler Membre	Exercice 2015
Claude CHABANEL Membre	Exercice 2015
Michel FAVRE Membre	Exercice 2015

Organe de révision de l'exercice 2014

Deloitte SA, Meyrin

Siège de la société

22 rue du Nant, 1207 Genève
Tél +41(0)22 737 40 00 - Fax +41(0)22 737 40 09
Case postale 6204
Site www.cicomsa.com
E-mail info@cicomsa.ch

Capital-actions CHF 13'000'000

570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal / 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal
(Chaque action donne droit à une voix sans égard à sa valeur nominale)

2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2014

VIE DES SOCIETES

CI COM SA

Ci Com SA est une société holding qui détient une participation dans Alliance Développement Capital SIIC d'un montant de CHF 1'324'046 et un investissement de CHF 6'982'221 dans le groupe industriel AD Industrie SAS au travers de la société Zenessa SA.

Participations :

Alliance Développement Capital SIIC

Alliance Développement Capital SIIC, Belgique, est une société foncière spécialisée dans l'immobilier locatif cotée au compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris.

En 2014 Ci Com SA a acquis 265 000 actions supplémentaires de la société Alliance Développement Capital SIIC. Au 31 décembre 2014, la société détient ainsi 13 765 000 actions, soit 10.13 % du capital et des droits de vote.

Zenessa SA

Zenessa SA, Luxembourg, est une société d'investissement qui détient une participation dans la société industrielle AD Industrie SAS, France, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie en particulier Aéronautique, Défense et Energie pour des pièces techniques et des ensembles mécaniques de précision. Elle compte parmi sa clientèle, Airbus Industrie, Agusta, EADS, Dassault, Rolls Royce, Snecma, Eurocopter etc

En 2014, Ci Com SA détient 45 actions de Zenessa SA, Luxembourg, participation acquise en 2013. Cette participation représente 14,52 % de la société qui possède 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 77,87 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS.

Autre point

La société Independent Fund Management AG a annoncé le 21 juillet 2014 détenir à titre fiduciaire pour le compte de Herculis Partners « Aries Fund » 3,04% des actions au porteur de Ci Com SA puis le 9 septembre 2014 détenir au même titre 5% des actions au porteur de Ci Com SA.

Le 19 septembre 2014, la société Independent Fund Management AG annonçait avoir franchi à la baisse le seuil de 5% en déclarant détenir au titre de la même fiducie 4,82% des actions au porteur de Ci Com SA.

Résultat 2014

Les comptes annuels et statutaires font apparaître une perte nette pour l'exercice 2014 de CHF 366'748.

Les coûts de structure, bien que diminués à l'extrême, sont nécessaires pour continuer la cotation de la société. Ce choix a été décidé par le conseil d'administration afin de promouvoir la transparence totale de la gestion de la société vis-à-vis des actionnaires ainsi que de permettre un redéploiement des activités de celle-ci.

Le conseil d'administration continue d'étudier le redéploiement du groupe en rapport avec de nouvelles acquisitions.

La société n'est pas soumise à la publication de comptes consolidés. Elle publie des comptes annuels conformes aux normes comptables Swiss GAAP RPC et des comptes statutaires conformes au Code des Obligations.

CONTINUATION D'ACTIVITE

La vocation et le but de Ci Com SA sont d'être une société holding. Le Conseil d'administration a procédé à un redéploiement des activités, dans un premier temps par l'acquisition en 2013 de deux participations dans les domaines immobiliers et industriels. Ci Com SA a renforcé en 2014 sa participation dans la société Alliance Développement Capital SIIC avec l'acquisition supplémentaire de 265 000 actions. En outre, un certain nombre d'hypothèses et de possibilités sont à l'étude, voire même en cours d'estimation et d'évaluation. Une communication ad hoc sera faite aux actionnaires en temps utile.

Lors de l'assemblée générale du 16 mai 2014, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée d'une année. Monsieur Alain Duménil a été nommé président et Monsieur Michel Réthoret vice-président. Monsieur Patrick Engler a été nommé administrateur.

La société continuera à examiner toute opportunité d'investissements qui pourra se présenter.

Au 31 décembre 2014, la Société est surendettée. L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Il a par ailleurs postposé un montant de CHF 1'723'308 correspondant à des avances faites à fin 2014.

3. CORPORATE GOVERNANCE

3.1. Structure du groupe et actionnariat

3.2. Structure du capital

3.3. Conseil d'administration

3.4. Direction générale

3.5. Rémunérations, participations et prêts

3.6. Droits de participation des actionnaires

3.7. Prises de contrôle et mesures de défense

3.8. Organe de révision

3.9. Politique d'information

3.1. Structure du groupe et actionariat

3.1.1. Structure du groupe

Ci Com SA, dont le siège est en Suisse, à Genève, rue du Nant 22, est cotée à la Bourse Suisse (SIX) de Zürich. Sa capitalisation boursière des seules actions au porteur cotées en bourse est de CHF 3.6 millions au 31.12.2014 sur la base d'un cours de CHF 9.85 par action (No valeur ISIN CH 0001625810).

Ci Com SA, dont le but est d'effectuer toutes opérations financières tant pour son compte que pour le compte de tiers, est une société financière de participations.

3.1.2. Actionnaires importants

Actions détenues par des sociétés du groupe	Aucune	-
Actions détenues par d'autres actionnaires	570'000 actions nominatives 365'000 actions au porteur	100% du capital-actions

Les 570'000 actions nominatives, soit 43.85% du capital-actions, ne sont pas cotées et sont détenues par Dual Holding SA, Fribourg.

Durant l'exercice sous revue, les participations importantes suivantes ont été annoncées :

Date de publication	Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage des droits de vote
29.07.2014	Herculis Partner « Aries » Fund Austrasse 9, 9490 Vaduz	28'466	3.04%
18.09.2014	Herculis Partner « Aries » Fund Austrasse 9, 9490 Vaduz	46'782	5.00%
26.09.2014	Herculis Partner « Aries » Fund Austrasse 9, 9490 Vaduz	45'110	4.82%

3.2. Structure du capital

3.2.1. Capital

Le capital social de Ci Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées / Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10	570'000	Non cotées	Dual Holding SA
Porteurs	CHF 20	365'000	Cotées	Divers

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote identique à celui dont bénéficient les actions au porteur. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

3.2.2. Capital autorisé et conditionnel

3.2.2.1. Capital autorisé

Aux 31 décembre 2014 et 2013 la société Ci Com SA ne dispose pas d'un capital autorisé.

3.2.2.2. Capital conditionnel (art. 5 ter des statuts)

Un capital conditionnel avait été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options (M. Charles Perret, M. Michel Favre, M. Claude Chabanel) ont renoncé expressément au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

3.2.3. Restrictions de transfert et inscriptions des « nomines »

3.2.3.1. Article 7 des statuts

Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al. 4 et 685c al. 2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

3.2.3.2. Répartition du bénéfice et Dividende

Article 32 des statuts

Il est prélevé une somme égale au cinq pour cent du bénéfice de l'exercice pour constituer la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions libéré.

Le solde du bénéfice de l'exercice est réparti conformément aux décisions de l'assemblée générale, sur le préavis du conseil d'administration.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées.

Article 33 des statuts

Le paiement du dividende a lieu à l'époque fixée par le conseil d'administration.

Le dividende ne peut être fixé qu'après que les affectations aux réserves légales et statutaires aient été opérées conformément à la loi et aux statuts.

Des dividendes ne peuvent être prélevés que sur le bénéfice résultant du bilan et sur les réserves constituées à cet effet.

Tout dividende qui n'a pas été réclamé dans les cinq ans depuis son exigibilité est prescrit de plein droit au profit de la société.

3.3. Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit normalement quatre fois l'an.

En 2014, le conseil s'est réuni 5 fois.

3.3.1. Membres du conseil d'administration

Nom	Année de Naissance	Nationalité	Date du 1 ^{er} mandat	Terme du mandat	Tâches au C.A.
Alain Duménil	1949	Suisse	2013	2015	Président
Michel Réthoret	1944	Française	2010	2015	Vice-Président
Patrick Engler	1950	Française	2014	2015	Administrateur
Michel Favre	1937	Suisse	1996	2015	Administrateur
Claude Chabanel	1946	Suisse	1999	2015	Administrateur

Alain Duménil

Diplômé de HEC Paris, Monsieur Alain Duménil occupe depuis de nombreuses années des postes de direction et d'administration de sociétés foncières cotées.

Les autres mandats exercés par Monsieur Alain DUMENIL sont énumérés ci-après :

Société	Fonctions
Acanthe Développement, SE (SA)	Président du Conseil d'Administration
AD Industrie, SAS	Membre du comité de direction
ADC SIIC, SE (SA)	Président du Conseil d'Administration
ADC SIIC, SE (SA)	Administrateur délégué
Gepar Holding, SA	Président du Conseil d'Administration
CC Management, SA	Administrateur et Président
Dual Holding, SA	Administrateur et Président
Dual Real Estate Investment, SA	Administrateur et Président
Védran, SA	Administrateur Délégué
Ingéfin, SA	Administrateur Délégué
Design & Création, SA	Administrateur Délégué
Foncière 7 Investissement, SA	Administrateur
Foncière Paris Nord, SA	Administrateur
Ardor Investments SA	Administrateur (en cours)
Ardor Capital, SA	Administrateur (en cours)
Cadanor, SA	Administrateur (en cours)
GFA du Haut Béchignol, SC	Gérant
Padir, Eurl	Gérant
Société Civile Mobilière et Immobilière JEF, SC	Gérant
Suchet, Eurl	Gérant
Valor, Eurl	Gérant
Editions de l'Herne, Sarl	Gérant
Smalto, SA	Administrateur
Suisse Design et Création (ex Poiray Joaillier Suisse), Sarl	Gérant
Smalto Suisse, Sarl	Co-gérant
Agefi, Société de l'Agence Economique et Financière SA	Administrateur Président

Michel Réthoret

Après avoir terminé un DECS (Diplôme d'Etudes comptables supérieures) à l'université de Lyon, Michel Réthoret est venu à Genève et a travaillé au sein de différentes sociétés financières dans lesquelles il s'est familiarisé avec les techniques financières, les fiscalités suisses et internationales. Il a créé à Genève deux fiduciaires (Fidaudit SA et Fidaudit Révisions SA) revendues en 1985. Il a ensuite continué son activité à travers une nouvelle fiduciaire spécialisée dans le conseil et la structuration de patrimoine.

Au cours de sa carrière Michel Réthoret a été membre du directoire d'une banque à Hambourg, a été ou est encore membre du conseil d'administration de fonds d'investissement, et de plusieurs sociétés suisses ou étrangères en particulier dans le domaine immobilier.

Les autres mandats exercés par Monsieur Michel RETHORET sont énumérés ci-après :

Société	Fonctions
Gepar Holding, SA	Administrateur
CC Management, SA	Administrateur
Dual Holding, SA	Administrateur et délégué
Dual Real Estate Investment, SA	Administrateur et secrétaire
Adimm Concept et Gestion, Sàrl	Gérant
Sogefco SA	Administrateur
Raf Fintrust, SA	Administrateur
Agefi, Société de l'Agence Economique et Financière SA	Administrateur
Agefi Com SA	Administrateur

Patrick Engler

De formation expert-comptable, Patrick Engler a réalisé une grande partie de sa carrière professionnelle auprès d'Alain Duménil qui lui a confié de fortes responsabilités opérationnelles et financières jusqu'à sa nomination en tant que Direction Général du groupe Acanthe, foncière cotée sur Euronext à Paris disposant d'un patrimoine d'immeubles d'habitations et de bureaux de prestige.

Les autres mandats exercés par Monsieur Patrick ENGLER sont énumérés ci-après :

Société	Fonctions
Acanthe Développement, SE (SA)	Administrateur et Directeur Général
ADC SIIC, SE (SA)	Administrateur
Dual Holding, SA	Administrateur
CC Management, SA	Directeur Général
Dual Real Estate Investment, SA	Directeur Général
Gepar Holding, SA	Directeur Général
Adimm Concept et Gestion, Sàrl	Directeur
FIPP, SA	Administrateur
Foncière 7 Investissement, SA	Administrateur
Foncière Paris Nord, SA	Administrateur
Ardor Capital SA	Administrateur (en cours)
Ardor Investments SA	Administrateur (en cours)
Cadanor, SA	Administrateur (en cours)
Alliance Finance, SA	Président Directeur Général
Alliance Finance, SA	Représentant d'un personne morale Administrateur
Ingénierie et Gestion, SNC	Gérant
Ingenierie, SNC	Gérant
Sep1, SCI	Gérant
Agence Haussmann Transactions Immobilier de Prestige, Sarl	Gérant
Smalto, SA	Administrateur

Michel FAVRE

Après une formation comptable complète, Michel Favre a exercé comme réviseur et notamment comme expert aux examens fédéraux d'experts-comptables, en matière de technique de la révision. Outre ses activités de gestionnaire de la fiduciaire Edmond Favre SA, il a œuvré en qualité de directeur financier, puis de directeur général-adjoint d'une société de transport aérien. Par la suite, il a conduit de nombreux audits fonctionnels et d'organisation notamment auprès du Département de l'Economie du Canton de Genève, des Transports Publics Genevois et de l'Office Cantonal de l'Emploi.

Les autres mandats exercés par Monsieur Michel FAVRE sont énumérés ci-après :

Société	Fonctions
Plazatour SA	Administrateur
Société Immobilière, SA	Administrateur
Arn, Wutrich et Frigerio SA	Administrateur

Claude CHABANEL

Claude Chabanel est titulaire d'une licence en économie de l'Université de Lausanne et d'un MBA de l'IMD.

Au cours de sa carrière professionnelle il a occupé des postes de Direction tant au niveau suisse qu'international, notamment pour une filiale de Nestlé SA en Arabie Saoudite.

Jusqu'en 1988 il a été Directeur au sein d'ABB Sécheron SA où il fût chargé de redresser et développer les opérations de la division «Electronique industrielle et traction ».

De 1989 jusqu'à 1998, il a occupé le poste de CEO de Sécheron SA et de Sécheron Holding SA. De 1998 jusqu'à 2003, il a occupé le poste de CEO du groupe CVE-Romande Energie SA. Au cours de cette même période, il fut notamment vice-président du conseil d'administration d'EOS (Energie Ouest Suisse) et Président de Grande Dixence SA et a siégé dans de nombreux conseils d'administration.

Depuis 2004 Claude Chabanel est partenaire d'une société de conseil dans le domaine stratégique et de management et a occupé plusieurs postes de CEO *ad interim*.

L'autre mandat exercé par Monsieur Claude Chabanel est énuméré ci-après :

Société	Fonctions
Gravière de la Claie-aux- Moines SA	Administrateur Président

Organes exécutifs

Monsieur Michel Réthoret assume une fonction opérationnelle dans Ci Com SA, en ce sens qu'il participe directement ou indirectement à la Direction de l'entreprise conjointement avec Monsieur Patrick Engler, qui assume également les fonctions de directeur financier depuis cette année. Cette fonction était précédemment assurée par Monsieur Georges Gard, actionnaire majoritaire de la société G & P Fiduciaire SA qui mettait à disposition le personnel nécessaire pour l'exécution des travaux administratifs.

3.3.2. Election, durée et nombre maximal de mandat

3.3.2.1. Article 19 des statuts

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à neuf membres et nommés par l'assemblée générale.

Selon l'Ordonnance « Initiative Minder », les membres du Conseil sont nommés pour une durée d'un an. Le Président est élu par le conseil pour une durée d'un an. La modification des statuts sera proposée en conséquence lors de l'assemblée générale du 19 juin 2015.

Ils sont indéfiniment rééligibles.

Sur propositions, le conseil est élu par l'assemblée générale à main levée.

3.3.2.2. Première élection et durée restante du mandat

Voir tableau au point 3.3.1 ci-dessus.

3.3.2.3. Nombre maximal de mandat d'administrateur, hors Ci Com SA (Ordonnance « Initiative Minder »)

- Dans des sociétés cotées : maximum 20
- Dans des sociétés non cotées : maximum 60

3.3.3. Organisation interne

3.3.3.1. Répartition des tâches au sein du CA

Article 21 des statuts

En cas de pluralité de membres, le conseil d'administration désigne son président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que le secrétaire, lequel n'appartient pas nécessairement au conseil.

Voir tableau au point 3.3.1 ci-dessus pour la composition du Conseil d'Administration

Article 22 des statuts

Si le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, ses décisions sont prises à la majorité relative des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité absolue du conseil. En cas de partage égal des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, à moins qu'une discussion soit requise par l'un des membres du conseil.

Toutefois, aucun quorum n'est nécessaire pour procéder aux formalités relatives aux augmentations du capital-actions, à la libération ultérieure du capital-actions ou à l'émission de bons de participation.

Il n'y a pas de répartition fonctionnelle entre les membres du conseil d'administration.

3.3.3.2. Pour l'ensemble des comités du conseil d'administration

et

3.3.3.3. Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Il n'y a pas de comité nommé par le conseil d'administration du fait que dans la réalité opérationnelle, l'activité de la société ne le justifie pas. Des comités ad hoc seront instaurés dès la reprise d'activités opérationnelles.

3.3.4. Compétences du conseil d'administration et de la direction

Article 24 et ss des statuts

Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

- ◆ Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires ;
- ◆ Fixer l'organisation ;
- ◆ Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société ;
- ◆ Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- ◆ Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données ;
- ◆ Etablir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions ;
- ◆ Informer le juge en cas de surendettement ;
- ◆ Décider de l'appel ultérieur d'apports relatifs aux actions non entièrement libérées ;
- ◆ Exécuter les augmentations de capital, par décision qui doit revêtir la forme authentique ;
- ◆ Examiner les qualifications professionnelles des réviseurs particulièrement qualifiés pour les cas où la loi exige leur intervention.

Le conseil d'administration veille que ses membres soient convenablement informés.

La direction générale du groupe est assurée par les membres du conseil d'administration de Ci Com SA. Les décisions relatives à la gestion courante du groupe sont prises par Monsieur Michel Réthoret, administrateur et vice-président, et Monsieur Patrick Engler, administrateur et directeur financier du groupe. L'enregistrement des opérations courantes tant administratives qu'en comptabilité a été effectué par G & P Fiduciaire SA, société détenue majoritairement par Monsieur Georges Gard.

3.3.5. Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Considérant que la direction générale du groupe est assumée par les membres du conseil d'administration, aucun instrument d'information et de communication entre la direction générale et le conseil d'administration n'a été mis en place.

3.4. Direction générale

La direction générale est formée des personnes suivantes :

Nom	Année de naissance	Fonction	Depuis
Michel Réthoret	1944	Vice-président du CA	2010
Patrick Engler	1950	Directeur financier et contrôle des risques	2014

M. Patrick Engler a remplacé M. Georges Gard en 2014.

Pour plus de détails concernant :

- ◆ Le fonctionnement de la direction générale, voir les points 3.3.1 et 3.3.5 ci-dessus.
- ◆ Les personnes susmentionnées, voir point 3.3.1 ci-dessus.

3.5. Rémunérations, participations et prêts

3.5.1. Contenu/Procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation
et

3.5.2. Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants (conseil d'administration et direction générale)

Article 27 des statuts

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs frais, ainsi qu'à une indemnité équitable pour leur activité. De plus, l'assemblée générale peut leur accorder une participation au bénéfice. L'article 677 du CO demeure réservé.

Le conseil décide, sur recommandation du Comité de rémunération, de la rémunération de ses membres dans les limites usuelles. Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité annuelle fixe. De plus, ils sont remboursés le cas échéant pour leurs frais effectifs.

Il n'existe aucune allocation de tantième ni aucune autre forme de participation au bénéfice.

Comité de rémunération

Le 16 juin 2014, les actionnaires de la société ont élu Monsieur Alain Duménil et Monsieur Patrick Engler comme membre du comité de rémunération.

Rapport de rémunération

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Il reprend les informations qui figuraient les années antérieures dans les sections 5 du Rapport de Corporate Governance et s'agissant des données chiffrées, dans l'annexe aux comptes statutaires, conformément à l'art. 663b bis du Code des Obligations.

Le rapport de rémunération figure au point 4 du présent rapport annuel.

3.6. Droits de participation des actionnaires

Article 16 des statuts

Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du code des obligations.

Représentant indépendant

Le 16 juin 2014, les actionnaires de la société ont élu Monsieur André Magnenat en qualité de représentant indépendant.

3.6.1. Limitation et représentation des droits de vote

Article 14 des statuts

Vis-à-vis de la société, tout actionnaire ou usufruitier inscrit sur le registre des actions est autorisé à exercer le droit de vote. Un actionnaire peut se faire représenter par une personne, actionnaire ou non, munie d'un pouvoir écrit. [...] Vis-à-vis de la société, le porteur d'une action est autorisé à exercer le droit de vote, pourvu qu'il justifie de sa possession pour la production de l'action ou de toute autre manière prescrite par le conseil d'administration.

Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

3.6.2. Quorums statutaires

Article 16 des statuts (notamment conforme à l'art 704 du CO)

Les actionnaires exercent le droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre total de leurs actions, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix. Demeure réservé l'article 693 al. 3 du Code des Obligations.

Article 17

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soient le nombre et la valeur des actions représentées et elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas de partage égal des voix, celle du président de l'assemblée est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour les cas prévus à l'article 704 al. 1 du Code des Obligations, à savoir :

1. La modification du but social ;
2. Le transfert du siège de la société ;
3. L'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
4. La restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
5. L'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions ;
6. L'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens, et l'octroi d'avantages particuliers ;
7. La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel.

3.6.3. Convocation de l'assemblée générale

et

3.6.4. Inscriptions à l'ordre du jour

Extrait des statuts

Article 10

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire.

Article 11

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et au besoin par les réviseurs, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

En outre des actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Article 12

L'assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, dans la forme prévue à l'article 36 des statuts. Il est rappelé que les actions nominatives sont convoquées par lettre recommandée et les actions au porteur par un avis unique inséré dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur les propositions de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial.

3.6.5. Inscriptions au registre des actions

Article 6 des statuts

Le conseil d'administration tient un registre des actions nominatives, qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires et usufruitiers. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

3.7. Prises de contrôle et mesures de défense

3.7.1. Obligation de présenter une offre (art 7bis des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 mars 2006 a adopté un nouvel article (clause "d'opting out") dont la teneur est la suivante :

L'obligation de présenter une offre publique d'acquisition selon les articles 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) du 24 mars 1995 est écartée au sens de l'article 22 al. 3 LBVM.

3.7.2. Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne comprennent aucune clause relative à cet objet.

3.8. Organe de révision

3.8.1. Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Deloitte SA succursale de Meyrin, est organe de révision de Ci Com SA depuis l'exercice 2014. Le mandat est renouvelable chaque année, pour une année, par l'assemblée générale. Le réviseur responsable pour 2014, Thierry Aubertin, assure cette fonction pour la première fois.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle 2014 la réélection de Deloitte SA en tant que réviseur pour l'exercice 2015.

3.8.2. Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Pour 2014, la charge représentative des honoraires du réviseur s'élève à CHF 9 720. Aucun service additionnel n'a été fourni par l'organe de révision.

3.8.3. Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'organe de révision est convoqué par le conseil d'administration aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Les remarques du réviseur font l'objet de plans d'actions et les conclusions sont soumises à nouveau au conseil d'administration.

Au cours de l'année 2014, les réviseurs ont eu 3 réunions avec le vice-président du conseil d'administration, Monsieur Michel Réthoret. Le conseil d'administration revoit les performances, l'indépendance et les frais d'audit sur une base annuelle. Il revoit également l'étendue de l'audit, approuve le plan d'audit et discute des résultats de l'audit avec les réviseurs externes.

3.9. Politique d'information

La Société Ci Com SA poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public ; toutes les informations importantes ou sensibles sont publiées dans les meilleurs délais.

Les actionnaires sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui influencent le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle selon les directives de la Bourse suisse. Les informations sont préparées par le conseil d'administration. Les informations relatives au groupe sont également disponibles sur Internet (www.cicomsa.com) ainsi que sur les sites de cotation suivants sous le n° de valeur ISIN CH 0001625810 :

- ◆ Reuters
- ◆ Bloomberg
- ◆ Swissquote
- ◆ Telekurs

Extrait des statuts

Les avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire doivent informer les actionnaires que le rapport de l'organe de révision de même que le rapport de gestion et les propositions éventuelles concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan sont mis à leur disposition au siège de la société et des succursales s'il en existe, vingt jours au plus tard avant l'assemblée générale.

L'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 aura lieu le 19 juin 2015 à 11h00.

Les publications de la société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

4. RAPPORT DE REMUNERATION

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) entrée en vigueur le 1er janvier 2014. Il reprend les informations qui figuraient les années antérieures dans les sections 3.4 et 5 du Rapport de Corporate Governance et s'agissant des données chiffrées, dans l'annexe aux comptes statutaires, conformément à l'art. 663b bis du Code des Obligations.

Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent une rémunération directe et/ou indirecte de CI COM SA dans la mesure indiquée ci-après. Les rémunérations globales perçues par certains membres du Conseil d'administration et de la Direction comprennent aussi les rémunérations attachées aux fonctions qu'ils occupent au sein de la société CI COM SA.

Principes

Les rémunérations allouées par CI COM SA aux membres du Conseil d'administration et de la Direction sont fixées annuellement par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de rémunération. Celles-ci ne comportent pas de composante numéraire variable à court terme (bonus). Elles sont établies par référence aux conditions de marché pour des fonctions équivalentes. En 2014, les rémunérations allouées par CI COM SA sont en baisse sensible par rapport à l'exercice antérieur.

Eléments

Les rémunérations allouées directement par CI COM SA sont composées d'un montant fixe versé en numéraire. Les rémunérations versées directement et indirectement aux membres du Conseil d'administration et de la Direction selon art. 14 ORAb figurent ci-dessous.

Honoraires d'administrateurs, de gestion et salaires						
Personnes	Fonction	pris en charge directement par CI COM (en CHF)	pris en charge indirectement par CI COM (en CHF)	Total 2014	Total 2013	N o t e
Administrateurs						
Alain DUMENIL	Administrateur Président	0	0	0	0	(1)
Michel RETHORET	Administrateur Vice Président	5 400	0	5 400	5 400	
Patrick Engler	Administrateur	0	0	0	N/A	
Michel Favre	Administrateur	0	0	0	0	
Claude Chabanel	Administrateur	8 505	0	8 505	0	
Sous-total I		13 905	0	13 905	5 400	
Direction						
Michel RETHORET	Administrateur Vice Président	36 527	0	36 527	95 775	(1) (2)
Patrick ENGLER	Directeur financier	0	0	0	N/A	
Georges GARD	Directeur financier	27 651	0	27 651	33 964	
Sous-total II		64 178	0	64 178	129 739	
Total		78 083	0	78 083	135 139	

Notes :

(1) : Aucun mandat en 2013

(2) : Reprise des fonctions de M. Gard par M. Engler en 2014

Autres éléments

- Les administrateurs et directeurs ne détiennent pas d'actions en propre ;
- La société DUAL HOLDING, dont Monsieur Alain Duménil est actionnaire majoritaire, détient 60,96% des droits de vote de la société CI COM SA (2013 : 60,96%) ;
- Prêts : il n'y a pas de prêts aux membres du CA et de la direction ;
- Stock option : il n'y a pas de stock-options en faveur des membres du CA et de la Direction ;
- La société n'a accordé aucune des prestations visées par les articles 15 ORAb (prêts et crédits aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction) et 16 ORAb (indemnités, prêts et crédits octroyés aux proches).

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée Générale de
Ci Com SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)

Nous avons effectué l'audit des informations présentées aux pages 21 et 22 dans les chapitres « Eléments » et « Autres éléments » du rapport de rémunération de Ci Com SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les informations présentées aux pages 21 et 22 dans les chapitres « Eléments » et « Autres éléments » du rapport de rémunération de Ci Com SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Deloitte SA

Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Joelle Herbette
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 avril 2015

THA/JOH/ahe

5. COMMENTAIRES FINANCIERS

Évolution du cours de l'action Ci Com SA du 01.01.2014 au 31.12.2014.



Patrick Engler

Michel Réthoret

Administrateur

Administrateur

CI COM SA

Comptes annuels

31 Décembre 2014

COMPTE DE RESULTAT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
Charges d'exploitation	4,1	-160 245	-259 337
Autres charges	4,2	-	-117 895
Résultat d'exploitation		-160 245	-377 232
Produits financiers	4,3	820 911	1
Charges financières	4,3	-1 027 414	-140 218
Résultat financier		-206 503	-140 217
Perte avant impôts		-366 748	-517 449
Impôt sur le résultat	5	-	-
PERTE DE L'EXERCICE		-366 748	-517 449

BILAN

Au 31 décembre 2014

	Notes	31/12/2014 <u>CHF</u>	31.12.2013 <u>CHF</u>
ACTIFS			
Actifs circulants			
Liquidités	7	27 454	1 184
Autres actifs courants	8	242 717	5 400
Total des actifs circulants		270 171	6 584
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	6, 12	8 306 267	9 132 938
Total des actifs immobilisés		8 306 267	9 132 938
TOTAL ACTIFS		8 576 438	9 139 522
PASSIFS ET FONDS PROPRES			
Engagements à court terme			
Dettes envers des parties liées	10	13 110	22 753
Autres engagements à court terme	10	96 882	159 140
Dettes fiscales court terme	11	264 600	264 600
Total engagements à court terme		374 592	446 493
Engagements à long terme			
Dettes fiscales long terme	11	661 500	793 800
Créance actionnaire	12	7 225 718	7 441 161
Créance actionnaire postposée	12	1 723 308	1 500 000
Total des engagements à long terme		9 610 526	9 734 961
TOTAL PASSIFS		9 985 118	10 181 454
FONDS PROPRES			
Capital émis	9	13 000 000	13 000 000
Pertes reportées		-14 408 680	-14 041 932
Total fonds propres		-1 408 680	-1 041 932
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 576 438	9 139 522

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2014

CHF	Capital émis	Pertes reportées	Total
Au 31 décembre 2012	<u>13'000'000</u>	<u>-13'524'483</u>	<u>-524'483</u>
Résultat de l'exercice	-	-517'449	-517'449
Au 31 décembre 2013	<u>13'000'000</u>	<u>-14'041'932</u>	<u>-1'041'932</u>
Résultat de l'exercice	-	-366'748	-366'748
Au 31 décembre 2014	<u>13'000'000</u>	<u>-14'408'680</u>	<u>-1'408'680</u>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Pour les exercices clos au 31 décembre 2014

	Notes	2014 CHF	2013 CHF
Activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-366 748	-517 449
<u>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le tableau de flux</u>			
Eléments sans effet de trésorerie :			
Variation de la provision pour perte sur titres	4,3	861 597	133 776
Variation de la provision pour risque	4,2	-	-60 000
Ajustements du fonds de roulement :			
Variation des débiteurs et autres créances		-237 317	-5 400
Variation des créanciers et autres dettes à court terme		-71 901	79 054
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		<u>185 631</u>	<u>-370 019</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations financières		-34 926	-
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement		<u>-34 926</u>	<u>-</u>
Activités de financement			
Remboursement dette de l'AFC	11	-132 300	-
Variation de la créance actionnaire		7 865	359 000
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement		<u>-124 435</u>	<u>359 000</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		26 270	-11 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier		1 184	12 203
Liquidités au 31 décembre		<u>27 454</u>	<u>1 184</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

NOTE 1 GENERALITES

En date du 29 avril 2015, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des comptes annuels de Ci Com SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ci Com SA est une société holding anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Genève (Suisse). La Société est active dans la prise de participation dans des entreprises, dans l'octroi de prêts, avances de fonds, etc. en Suisse.

Les actions de la société sont cotées à la bourse Six Swiss Exchange.

En 2014, Ci Com SA a poursuivi sa politique de recherche de nouvelles activités. Elle a notamment augmenté sa participation dans Alliance Développement Capital SIIC et maintenu sa participation dans Zenessa SA, société de droit luxembourgeois détenant 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 77,87 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris. AD Industrie est active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie en particulier Aéronautique, (80% du C.A.), Défense et Energie pour des pièces techniques et des ensembles mécaniques de précision. Elle compte parmi sa clientèle, Airbus Industrie, Agusta, EADS, Dassault, Rolls Royce, Snecma, Eurocopter etc.

Indications sur l'actionnaire le plus important

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, la société financière DUAL HOLDING SA à Fribourg, détient 43,85 % du capital-actions de CI COM SA. Les actions détenues sont de valeur nominale de CHF 10 chacune correspondant à 60,96 % des voix. Toutes les actions détenues par DUAL HOLDING SA sont nominatives. DUAL HOLDING SA est contrôlée par Monsieur Alain Duménil, président du Conseil d'administration de CI COM SA.

Indications sur les autres actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Herculis Partners « Aries Fund » : 4,82% (2013 : 0%)

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis selon le principe du coût historique et sont présentés en CHF. Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes est appliqué aux états financiers. Ils sont établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

Base de présentation et d'évaluation

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse concernant les sociétés par actions ainsi qu'aux normes comptables Swiss GAAP RPC, en vigueur à la date du bilan et appliquées dans leur intégralité.

Principes d'évaluation

Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en francs suisses, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. La réévaluation des éléments monétaires aboutit à des différences de change enregistrées dans le compte de résultat.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles.

Liquidités

Les liquidités comptabilisées au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

Provisions

Des provisions ne sont constituées que pour des engagements actuels se rapportant à des événements passés. Leur montant reflète la meilleure estimation des sorties de fonds attendues pour le règlement des engagements.

Créances

Les créances résultant de livraisons et de prestations, ainsi que les autres créances à court terme sont portées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires pour des raisons économiques. Les corrections de valeur ont été déterminées individuellement sur la base de l'ancienneté des postes ouverts à la date de clôture.

Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les montants remboursables au cours des 12 prochains mois suivant la date de clôture figurent dans les dettes à court terme.

Autres engagements

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Plan d'options

Un capital conditionnel avait été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 million.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options (M. Charles Perret, M. Michel Favre, M. Claude Chabanel) ont renoncé expressément au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

Impôts différés

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables.

Les reports de pertes ne sont activés en tant qu'avoirs d'impôts différés que dans la mesure où une compensation avec des bénéficiaires imposables futurs apparaît probable.

Les impôts différés sont déterminés annuellement selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement (taux moyen de 24.5%).

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

Ci Com SA se concentre principalement au développement de nouvelles activités. Aucune information sectorielle n'est dès lors fournie.

NOTE 4 PRODUITS ET CHARGES

4.1 CHARGES D'EXPLOITATION

CHF	2014	2013
Frais de gestion	-80 649	-116 791
Frais généraux et administratifs	-69 438	-83 658
Impôts sur le capital, autres impôts et taxes diverses	-10 158	-58 888
Total des charges d'exploitation	-160 245	-259 337

4.2 AUTRES CHARGES

CHF	2014	2013
Honoraires tiers	-	-127 895
Amende SIX Exchange Regulation	-	-10 000
Frais SIX Exchange Regulation	-	-40 000
Reprise de provision	-	60 000
Total des autres charges	-	-117 895

Rappel :

Le litige avec la SIX Exchange Regulation, initié en 2012 par la bourse, s'était soldé en 2013 par la condamnation de Ci Com SA à payer une amende de CHF 10'000 et une participation aux frais de procédure de CHF 40'000.

Dans sa décision du 13 août 2013, la Commission des sanctions avait rejeté les reproches de la SIX Exchange Regulation quant à la réévaluation de l'immeuble de rendement et aux devoirs de déclarer des changements d'activités. Seule l'omission de commenter des changements importants des postes du bilan et du compte de résultat avait été retenue (soit l'omission de fournir des commentaires sur une diminution des charges financières et sur une augmentation d'un prêt de l'actionnaire principal).

La Commission des sanctions avait indiqué expressément que le manquement n'était pas grave et que les lecteurs du rapport n'avaient été que légèrement entravés dans l'analyse financière de Ci Com SA. En outre, la Commission des sanctions avait estimé que le manquement résultait d'une négligence et non d'une intention.

4.3 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

CHF	2014	2013
Produits financiers sur titres et divers	820 911	1
Total des produits financiers	820 911	1
Intérêts payés	-165 817	-6 442
Moins-value sur titre	-861 597	-133 776
Total des charges financières	-1 027 414	-140 218

Produits financiers

Le 27 juin 2014, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Alliance Développement Capital SIIC a voté la distribution d'un dividende de 0,01 euro par action dont la mise en paiement est intervenue le 25 septembre 2014.

Le 15 décembre 2014, le Conseil d'Administration de la société Alliance Développement Capital SIIC a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,04 euro par action, dont la mise en paiement est intervenue le 30 décembre 2014.

Le total des produits de dividendes ADC s'élève à CHF 820'545. Le précompte de 15% restant à recevoir s'élève à CHF 123'992. Il sera reversé à la société au bout d'un an si elle maintient son taux de participation supérieur à 10%.

Charges financières

La moins-value sur titre représente l'ajustement à la valeur de cotation boursière des titres Alliance Développement Capital SIIC au 31 décembre 2014.

NOTE 5 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition de la société est de 24.5%. Les pertes reportées n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance d'impôts différés actifs en l'absence d'une utilisation future de ces pertes, qui n'est pas jugée probable au 31 décembre 2014. Les montants de ces pertes ainsi que leurs dates limites d'utilisation se présentent comme suit :

CHF	Pertes reportées	
	2014	2013
2015	35'337	35'337
2016	447'354	447'354
2017	843'572	843'572
2018	291'817	291'817
2019	355'260	355'260
2020	517'449	517'449
2021	366'748	-
Total	2'857'537	2'490'789

En 2014, la société n'a pas reçu de taxation définitive de l'exercice précédent. Le dernier exercice taxé est 2012.

NOTE 6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les titres suivants :

CHF	2014	2013
Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles	1'324'046	2'150'717
Zenessa SA, Luxembourg	6'982'221	6'982'221
Total immobilisations financières	8'306'267	9'132'938

Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE) est une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. Ci Com SA avait acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition avait été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 avait été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

En 2014 Ci Com SA a acquis 265 000 actions supplémentaires de la société Alliance Développement Capital SIIC. Au 31 décembre 2014, la société détient ainsi 13 765 000 actions, soit 10.13 % du capital et des droits de vote. A cette date, la valeur de cotation boursière de ces titres s'élève à CHF 0.0962.

Zenessa SA est une société d'investissement qui détient une participation dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique. La prise de participation de Ci Com SA a été effectuée le 18 juin 2013. Aucun événement ou élément particulier n'est intervenu entre la date d'acquisition et la date d'établissement des comptes annuels. En conséquence, le Conseil d'administration estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la valorisation au 31 décembre 2014. Ci Com SA détient 14,52 % de Zenessa SA qui possède 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 77,87 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris.

NOTE 7 LIQUIDITES

Les montants liquidités et équivalents de liquidités consistent à des comptes bancaires courants. Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 3 mois.

CHF	2014	2013
Comptes courants bancaires	27'454	1'184
Total liquidités	27'454	1'184

Le tableau des flux de trésorerie, la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, comprend les éléments ci-dessus.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS COURANTS

Ce poste comprend principalement le précompte de 15% restant à recevoir pour les dividendes ADC : CHF 123'992 (2013 : 0). Il sera reversé à la société au bout d'un an si elle maintient son taux de participation supérieur à 10%. Il comprend également le précompte de 10% sur ces mêmes dividendes, précompte remboursé par ADC en 2015 pour un montant de CHF 65'152 (2013 : 0).

NOTE 9 CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Toutes les actions ont été émises et Ci Com SA ne possède pas d'actions propres.

Au 31 décembre 2014, le capital-actions émis est constitué de 570'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune et de 365'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Le capital-actions est entièrement libéré. Pour plus d'informations sur le capital de la société se référer au rapport sur *corporate governance*.

CHF	2014	2013
Capital : actions nominatives	5'700'000	5'700'000
Capital : actions au porteur	7'300'000	7'300'000
Capital émis	13'000'000	13'000'000

Au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013, Ci Com SA ne dispose pas de capital autorisé.

La réserve générale issue du capital s'élève à CHF 1'029'150 (2013 : CHF 1'029'150). Elle est non distribuable.

NOTE 10 ENGAGEMENTS A COURT TERME

CHF	2014	2013
Dettes envers des parties liées	13'110	22'753
Autres engagements à court terme	96'882	159'140
Total des autres engagements à court terme	109'992	181'893

Les dettes envers les parties liées concernent des honoraires de gestion non encore payés aux membres du conseil d'administration et à la direction (Cf. note 11 Transactions avec les parties liées).

Les autres engagements à court terme correspondent aux honoraires d'avocats restant à payer en relation avec l'enquête de la SIX Exchange Regulation et aux projets de redéploiement des activités de la société.

NOTE 11 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

CHF	2014	2013
Solde au 1er janvier	1'058'400	1'058'400
Païement dans l'exercice	-132'300	-
Solde au 31 décembre	926'100	1'058'400
dont		
à court terme	264'600	264'600
à long terme	661'500	793'800

L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud porte sur un montant initial de CHF 1'837'600. En 2006 et selon l'accord avec l'Administration, l'échéance du paiement intégral était fixée au 30 avril 2008, aucun remboursement avant terme n'était prévu.

En 2007, La Société a entrepris des négociations avec l'administration fiscale concernant le paiement de la dette et un nouvel accord a été signé. Cet accord a été renégocié en décembre 2008 avec un rééchelonnement du solde sur une plus longue période, soit 12 paiements annuels de CHF 132'300.

L'annuité 2014 a été payée au début de l'exercice 2015.

NOTE 12 TRANSACTIONS ET SOLDES AVEC LES PARTIES LIÉES

Alliance Développement Capital SIIC

Rappel

Ci Com SA avait acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition avait été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 avait été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

Le 4 août 2014, 250 000 titres complémentaires ont été acquis au prix de CHF 0.1338 auprès de Rodra Investissements SCS, Luxembourg, société proche de son actionnaire de référence.

Au 31 décembre 2014, Ci Com SA possède 13 765 000 actions de la société Alliance Capital SIIC, Bruxelles.

Zenessa SA, Luxembourg

Le 19 juin 2013, Ci Com SA avait acquis 45 actions de la société Zenessa SA à Luxembourg, pour un montant de 5'663'250 Euros. Les actions ont été achetées à une société, contrôlée par l'actionnaire de référence de Dual Holding SA. Le financement avait été assuré par un prêt de l'actionnaire de référence, Dual Holding SA. Le prix d'acquisition était fondé sur un multiple de 8 fois l'EBITDA diminué des dettes et en tenant compte d'une décote de 20%.

A la date d'arrêté des comptes de Ci Com SA, les résultats d'AD Industrie ne sont pas encore connus. Cependant, les premiers éléments obtenus indiquent la réalisation de bonnes performances d'AD Industrie au cours de l'exercice 2014. Aussi, la valorisation historique des actions Zenessa est maintenue à la présente clôture, aucun évènement de nature à remettre en cause cette valorisation n'étant survenu.

Créance actionnaire

Les créances actionnaires se détaillent comme suit :

CHF	Créances actionnaires	
	2014	2013
Dual Holding SA	7'225'718	7'441'161
Dual Holding SA, postposée	1'723'308	1'500'000
TOTAL	8'949'026	8'941'161

Des intérêts au taux de 1.50 % ont été calculés sur cette dette. Un montant de CHF 1'723'308 a été postposé afin de couvrir le surendettement de la société.

Il n'y a pas d'échéance à cette dette.

Rémunération de la direction et du conseil d'administration

Ces données figurent dorénavant dans le rapport de rémunération (Cf. partie 4 du rapport annuel).

Dettes et transitoires envers les parties liées

Les créances dues et les passifs transitoires de la part du groupe ainsi que les actions et options détenues par les membres du conseil d'administration au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Dettes et transitoires envers les parties liées (en CHF)			
Personnes	Fonction	Dettes au 31 décembre 2014	Dettes au 31 décembre 2013
Administrateurs			
Alain DUMENIL	Administrateur Président	0	0
Michel RETHORET	Administrateur Vice Président	16 676	29 691
Patrick Engler	Administrateur	0	0
Michel Favre	Administrateur	0	0
Claude Chabanel	Administrateur	0	0
Sous-total I		16 676	29 691
Direction			
Patrick ENGLER	Directeur financier	0	0
Georges GARD	Directeur financier	4 811	2 662
Sous-total II		4 811	2 662
Total		21 487	32 353

NOTE 13 CONTINUATION D'ACTIVITE

La vocation et le but de Ci Com SA sont d'être une société holding. Le Conseil d'administration a procédé à un redéploiement des activités, dans un premier temps par l'acquisition en 2013 de deux participations dans les domaines immobiliers et industriels. Ci Com SA a renforcé en 2014 sa participation dans la société Alliance Développement Capital SIIC avec l'acquisition supplémentaire de 265 000 actions. En outre, un certain nombre d'hypothèses et de possibilités sont à l'étude, voire même en cours d'estimation et d'évaluation. Une communication ad hoc sera faite aux actionnaires en temps utile.

La société continuera à examiner toute opportunité d'investissements qui pourra se présenter.

Au 31 décembre 2014, la Société est surendettée. L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Il a par ailleurs postposé un montant de CHF 1'723'308 correspondant à des avances faites à fin 2014.

NOTE 14 INDICATIONS SUR LES RISQUES

Conformément à ses devoirs, il appartient au conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriées et de mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à sa propre évaluation et a également déterminé quels sont les risques à gérer et à quel niveau. Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels, s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

NOTE 15 EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Aucun évènement subséquent n'est à signaler.

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a abandonné le taux plancher du franc suisse (CHF) face à l'euro, ce qui a entraîné une appréciation considérable de la monnaie helvétique par rapport à l'euro, autre monnaie dans laquelle la société opère.

La société a évalué l'impact de cette mesure, en particulier sur les expositions monétaires et sur les actifs financiers.

L'évènement décrit est sans effet sur les méthodes comptables appliquées – notamment en ce qui concerne les principes d'évaluation et les estimations de la Direction dans le cadre de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Ci Com SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Ci Com SA présentés aux pages 27 à 40, comprenant le compte de résultat, le bilan, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Autre information

Les comptes consolidés de Ci Com SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion modifiée sur ces comptes consolidés dans le rapport daté du 30 avril 2014. Celui-ci a délivré une opinion d'audit avec réserve attirant l'attention sur la capacité de la société à continuer son exploitation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Joelle Herbette
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 avril 2015
THA/JHE/ahe

CI COM SA

États Financiers Statutaires

31 Décembre 2014

COMPTE DE RESULTAT STATUTAIRE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	2014 <u>CHF</u>	2013 <u>CHF</u>
Produits financiers	820'911	1
Total des produits	820'911	1
Frais généraux	(150'087)	(318'344)
Charges financières	(1'027'414)	(140'218)
Impôts et taxes	(10'158)	(58'888)
Total des charges	(1'187'659)	(517'450)
PERTE DE L'EXERCICE	(366'748)	(517'449)

BILAN STATUTAIRE
Au 31 décembre 2014

	Notes	31/12/2014 <u>CHE</u>	31/12/2013 <u>CHE</u>
<u>ACTIF</u>			
Actif circulant			
Liquidités et équivalents de liquidités		27 454	1 184
Autres actifs courants	2	242 717	5 400
		<u>270 171</u>	<u>6 584</u>
 Actif immobilisé			
Immobilisations financières	3	8 306 267	9 132 938
		<u>8 306 267</u>	<u>9 132 938</u>
 TOTAL DE L'ACTIF		 <u>8 576 438</u>	 <u>9 139 522</u>

BILAN STATUTAIRE
 Au 31 décembre 2014

	Notes	31/12/2014		31/12/2013	
		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>PASSIF</u>					
Fonds étrangers à court terme					
Fournisseurs	8		90 540		154 098
Dettes fiscales court terme	4		264 600		264 600
Passifs transitoires			19 452		27 795
			<u>374 592</u>		<u>446 493</u>
Fonds étrangers à long terme					
Dettes envers des sociétés du groupe	9		7 225 718		7 441 161
Dettes envers des sociétés du groupe - postposée	9		1 723 308		1 500 000
Dettes fiscales long terme	4		661 500		793 800
			<u>9 610 526</u>		<u>9 734 961</u>
Fonds propres					
Capital-actions	5		13 000 000		13 000 000
Réserve légale			1 029 150		1 029 150
Résultat au bilan					
Pertes reportées		(15 071 082)		(14 553 633)	
Perte de l'exercice		<u>(366 748)</u>	(15 437 830)	<u>(517 449)</u>	(15 071 082)
			<u>(1 408 680)</u>		<u>(1 041 932)</u>
TOTAL DU PASSIF			<u>8 576 438</u>		<u>9 139 522</u>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

NOTE 1 ACTIVITES DE LA SOCIETE

Ci Com SA est la société holding du groupe. Dans son cadre actuel, le but principal poursuivi par le conseil d'administration a été double : dans une première phase, épurer le passé par la vente progressive des activités et/ou des actifs permettant de réduire l'endettement et parallèlement à cette action, élaborer un redéploiement de la société par rapport à de nouvelles orientations.

Ce redéploiement s'est amorcé en 2013 avec l'acquisition de titres de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC et la prise de participation dans la société ZENESSA.

En 2014, CI COM SA a renforcé sa position dans le capital de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC par l'acquisition de 265 000 titres complémentaires.

Ces opérations sont décrites ci-dessous en note 3.

NOTE 2 AUTRES ACTIFS COURANTS

Ce poste comprend principalement le précompte de 15% restant à recevoir pour les dividendes ADC : CHF 123'992 (2013 : 0). Il sera reversé à la société au bout d'un an si elle maintient son taux de participation supérieur à 10%.

Il comprend également le précompte de 10% sur ces mêmes dividendes, précompte remboursé par ADC en 2015 pour un montant de CHF 65'152 (2013 : 0).

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2014, ce poste se détaille comme suit :

CHF	2014	2013
Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles	1'324'046	2'150'717
Zenessa SA, Luxembourg	6'982'221	6'982'221
Total immobilisations financières	8'306'267	9'132'938

Alliance Développement Capital SIIC (BE0974269012), à Bruxelles (BE) est une société foncière cotée sur Euronext Bruxelles. Ci Com SA a acquis le 6 juin 2013 de son actionnaire de référence, Dual Holding SA, 5'746'758 actions de la société Alliance Développement Capital SIIC, Bruxelles. Cette acquisition a été financée par l'augmentation de la créance postposée de Dual Holding SA. Le prix d'acquisition de CHF 947'640 a été fixé sur la base du cours boursier moyen des six derniers mois avec application d'une décote de 5% du cours de change CHF/EUR, soit CHF 0.1649 par action.

En 2014, CI COM SA a renforcé sa position dans le capital de la société ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC par l'acquisition de 265 000 titres complémentaires pour un coût moyen de CHF 0,13 par action.

Au 31 décembre 2014, Ci Com SA détient 13 765 000 titres représentant 10.13% du capital-actions de la société. A cette même, la valeur de cotation boursière de ces titres s'élève à CHF 1 324 046, soit CHF 0.096 par action.

Zenessa SA est une société d'investissement qui détient une participation dans la société industrielle AD Industrie SAS, active dans les secteurs de l'ingénierie mécanique et hydraulique de haute technologie de haute précision, en particulier aéronautique. La prise de participation de Ci Com SA a été effectuée le 18 juin 2013. Aucun événement ou élément particulier n'est intervenu entre la date d'acquisition et la date d'établissement des comptes annuels. En conséquence, le Conseil d'administration estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la valorisation au 31 décembre 2014. Ci Com SA détient 14,52 % de Zenessa SA qui possède 95,03 % de Ingefin SA qui détient elle-même 77,87 % du capital de la société industrielle AD Industrie SAS, Paris.

NOTE 4 DETTE ENVERS L'ADMINISTRATION FISCALE

Ce poste représente uniquement les arriérés d'impôts vaudois pour lesquels des arrangements ont été aménagés. L'arrangement de règlement avec l'Administration fiscale du canton de Vaud (AFC) porte sur un montant initial de CHF 1'837'600.

En 2008, La Société a entrepris des négociations avec l'AFC concernant le paiement de la dette et un nouvel accord a été signé.

Une partie de la dette envers l'AFC est considérée comme exigible à court terme (annuités 2014 et 2015) ; le reste est considéré comme exigible à long terme au 31 décembre 2014.

NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Ci Com SA de CHF 13'000'000 est composé de 570'000 actions nominatives de CHF 10 nominal et 365'000 actions au porteur de CHF 20 nominal.

Type d'actions	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cotées /Non cotées en bourse	Détenteurs
Nominatives	CHF 10	570'000	Non cotées	DUAL HOLDING SA
Porteurs	CHF 20	365'000	Cotées	Divers

Les 570'000 actions nominatives bénéficient d'un droit de vote identique à celui dont bénéficient les actions au porteur. Les actions nominatives qui correspondent à 43.85% du capital-actions détiennent 61% des voix.

Capital autorisé et conditionnel

Au 31 décembre 2014, Ci Com SA n'a pas de capital autorisé.

Un capital conditionnel a été fixé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2001 à CHF 1.3 millions.

En décembre 2013, tous les détenteurs d'options (M. Charles Perret, M. Michel Favre, M. Claude Chabanel) ont renoncé expressément au bénéfice de l'intégralité de leurs droits.

Restrictions de transfert et inscriptions des « nominées »

Toute acquisition d'une ou plusieurs actions nominatives, à quelque personne et à quelque titre que ce soit, y compris la constitution de tout droit de propriété ou d'usufruit sur une ou plusieurs actions nominatives, est subordonnée à l'approbation écrite du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut refuser son approbation sans indication de motifs en offrant à l'aliénateur de reprendre ses actions, pour le compte de la société, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur réelle au moment de la demande d'approbation. Le conseil d'administration peut également refuser son approbation si l'acquéreur ne déclare pas expressément qu'il acquiert les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Si l'approbation requise est refusée, ou tant qu'elle n'a pas été accordée, la pleine propriété des actions et tous les droits qu'elles incorporent restent acquis à l'aliénateur.

Demeurent réservées les dispositions des articles 685b al. 4 et 685c al. 2 CO, applicables aux actions acquises par succession, partage successoral, en vertu du régime matrimonial ou dans une procédure d'exécution forcée.

Le transfert prend date et déploie ses effets vis-à-vis de la société dès le jour de l'inscription du nouvel actionnaire sur le registre des actions de la société.

Réserve Générale

L'utilisation de la réserve générale s'élevant à CHF 1'029'150 est restreinte conformément à l'art. 671 al. 3 CO.

NOTE 6 CONTINUITE D'EXPLOITATION

La vocation et le but de Ci Com SA sont d'être une société holding. Le Conseil d'administration a procédé à un redéploiement des activités, dans un premier temps par l'acquisition en 2013 de deux participations dans les domaines immobiliers et industriels. Ci Com SA a renforcé en 2014 sa participation dans la société Alliance Développement Capital SIIC avec l'acquisition supplémentaire de 265 000 actions. En outre, un certain nombre d'hypothèses et de possibilités sont à l'étude, voire même en cours d'estimation et d'évaluation. Une communication ad hoc sera faite aux actionnaires en temps utile.

La société continuera à examiner toute opportunité d'investissements qui pourra se présenter.

L'actionnaire majoritaire assure la continuité d'exploitation par la mise à disposition des liquidités nécessaires. Sur l'exercice 2014, Ci Com SA a remboursé à hauteur de 131 000 CHF les liquidités précédemment versées par son actionnaire.

La société étant surendettée, DUAL HOLDING SA a postposée une créance de CHF 1'723'308.

NOTE 7 INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MEMBRES EN EXERCICE DES ORGANES DIRIGEANT

Les informations relatives à l'article 663b du Code des Obligations sont mentionnées dans le rapport de rémunération.

NOTE 8 FOURNISSEURS

CHF	2014	2013
Fournisseurs	90 540	154 098
Total fournisseurs	<u>90 540</u>	<u>154 098</u>

NOTE 9 DETTES ENVERS DES SOCIETES DU GROUPE

L'augmentation des dettes envers des sociétés du groupe a été maîtrisée en 2014. Des intérêts au taux de 1.50 % ont été calculés sur cette dette encourus. Un montant de CHF 1'723'308 a été postposé afin de couvrir le surendettement de la société.

NOTE 10 INDICATIONS SUR LES ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, la société financière DUAL HOLDING SA à Fribourg, détient 100% des actions nominatives de Ci Com SA de valeur nominale de CHF 10 chacune (CHF 5'699'980), soit 43.85% du capital et 60,96% des voix.

Le 19 septembre 2014, Herculis Partner « Aries » Fund à Vaduz a annoncé détenir 45'110 actions au porteur représentant 4.82% des droits de vote.

NOTE 11 INDICATIONS SUR LES RISQUES

Conformément à ses devoirs, il appartient au conseil d'administration de connaître les risques de l'entreprise, de décider des mesures de gestion appropriées et de mettre en place respectivement de les faire mettre en place. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a procédé à sa propre évaluation et a également déterminé quels sont les risques à gérer et à quel niveau. Le conseil d'administration s'est impliqué dans l'évaluation des risques stratégiques et, dans le domaine des risques opérationnels, s'est assuré par discussion avec la Direction générale, que les risques sont gérés et lui sont rapportés de manière adéquate. Il a ainsi obtenu une vue d'ensemble des risques clés et des mesures lui permettant de définir les priorités et l'allocation des ressources nécessaires.

NOTE 12 EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Aucun évènement subséquent n'est à signaler.

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a abandonné le taux plancher du franc suisse (CHF) face à l'euro, ce qui a entraîné une appréciation considérable de la monnaie helvétique par rapport à l'euro, autre monnaie dans laquelle la société opère.

La société a évalué l'impact de cette mesure, en particulier sur les expositions monétaires et sur les actifs financiers.

L'évènement décrit est sans effet sur les méthodes comptables appliquées – notamment en ce qui concerne les principes d'évaluation et les estimations de la Direction dans le cadre de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Ci Com SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Ci Com SA présentés aux pages 44 à 50, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information

Les comptes annuels de Ci Com SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 30 avril 2014. Celui-ci a délivré une opinion d'audit avec réserve attirant l'attention sur la capacité de la société à continuer son exploitation ainsi qu'une remarque sur le fait que Ci Com SA est surendettée au sens de l'art 725 al.2 CO.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que Ci Com SA est surendettée au sens de l'art. 725 al. 2 CO. L'actionnaire majoritaire de la société ayant postposé un montant de CHF 1,723,308, le Conseil d'administration a renoncé à avertir le juge.

Deloitte SA



Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Joelle Herbette
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 avril 2015
THA/JHE/ahe